

FICHE D'INSCRIPTION AMG ANNÉE 2024-2025

* Nom de l'élève : _____

Atelier(s) choisi(s)

Piano → Daniel Morgan

* Prénom de l'élève : _____

Guitare Violon Chant

Saxophone Clarinette Flute traversière

* Né(e) le : _____

Trompette Flûte à bec

Batterie Trombone

* L'élève est-il mineur ? Oui Non

Si oui, nom complet du responsable légal _____

Formation musicale : 45min/semaine

Groupe → moderne classique

Culture musicale → 1 2 3 (au choix)

Eveil musical → Débutant 2me année

Découverte musicale 6-9 ans

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Dessin

Théâtre

* Tel portable : _____

Danse contemporaine

Tel fixe : _____

* Adresse mail : _____

Toute inscription à un cours d'instrument donne accès **gratuitement** au cours collectif de formation musicale. **Celle-ci est fortement conseillée les 4 premières années d'apprentissage instrumental.**

Tarifs adhésion annuelle : 25€ par an et par famille.

Cours individuel d'instrument	30 min / semaine	375 € / an
Eveil musical ou découverte musicale	45 min / semaine	180 € / an
Formation musicale	1h / semaine	gratuit avec instrument, sinon 90 € / an
Théâtre enfants (ados-adultes)	1h (1h30) / semaine	210 € (240 €) / an
Danse enfants (adultes)	45 min (1h30) / semaine	180 € (210 €) / an
Dessin	1h30 / semaine	240 € / an
Groupe de musique	1h / semaine	90 € / an avec instrument, sinon 180 € / an
Culture Musicale	1h30 / quinzaine	90 € / an

***** **Pour les élèves mineurs** *****

● Personnes habilitées à accompagner et récupérer l'élève aux différents cours (nom, prénom, qualité, téléphone portable) : _____

● Si l'élève devait partir seul des cours, veuillez signer la décharge de responsabilité ci-dessous :
 Je soussigné _____, père, mère, tuteur de l'enfant _____,
 L'autorise à partir seul de ses cours de musique et dégage l'AMG de toute responsabilité dès la fin de l'horaire auquel il/elle est inscrit.

**En signant je reconnais avoir lu le règlement intérieur et l'avoir accepté
 Droit à l'image (voir verso) OUI / NON (rayé la mention inutile)**

Gréoux-les-Bains, le _____ SIGNATURE :

(*) Champ obligatoire

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AMG 2024-2025

Le présent règlement est établi par le bureau de l'AMG. Il définit les droits et les devoirs des adhérents (familles et enfants), des professeurs et de toute personne fréquentant les locaux.

L'AMG propose une formation de musique, solfège, éveil à la musique, danse, théâtre et arts plastiques.

Les cours sont assurés dans le respect de chacun.

Chaque membre de l'AMG doit prendre connaissance du présent règlement, le signer et s'y conformer.

RESPECT DES LIEUX

L'accès aux locaux de l'école est réservé, sauf autorisation spéciale, aux professeurs, aux élèves et à leurs parents pour les accompagner aux cours.

Toute personne fréquentant l'école doit respecter les lieux, le matériel et veiller à maintenir les locaux propres.

Il est strictement interdit de fumer dans l'école de musique.

L'utilisation du photocopieur est uniquement réservée aux membres du bureau et aux professeurs.

ABSENCES DES ÉLÈVES

L'élève doit prévenir de son absence au moins 24h à l'avance. Si ce n'est pas fait, le cours ne pourra pas être rattrapé.

En cas d'absence prévenue, le cours pourra être rattrapé, en fonction de la disponibilité de l'enseignant, dans la limite de deux cours rattrapés par an.

Les rattrapages doivent être effectués dans l'année en cours.

Lorsqu'un élève est absent, le professeur le signale sur les feuilles de présence des élèves qui lui sont remises chaque trimestre.

Attention : si un élève décide d'arrêter les cours dans l'année, ni l'inscription ni le règlement des cours ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

ABSENCES DES PROFESSEURS

En cas d'absence d'un professeur, celui-ci doit prévenir la direction ainsi que les élèves concernés par son absence. Il devra obligatoirement rattraper les cours. Toute absence doit être justifiée et rester exceptionnelle.

INSCRIPTION, TARIFS ET ADHÉSION

Les inscriptions se font en début d'année sous forme d'engagement pour l'année scolaire. Le Conseil d'Administration peut réévaluer chaque année le montant de l'inscription et des prestations proposées par l'AMG.

L'accès aux cours est ouvert à toute personne inscrite, à jour de son règlement et qui se conforme au présent règlement.

Les tarifs des différentes formules sont indiqués sur la fiche d'inscription et affichés dans l'entrée de l'école. Les paiements s'effectuent par anticipation et peuvent être faits par chèque. (maximum 3) ou virement (en une fois)

Les membres doivent adhérer à l'association en réglant une adhésion annuelle d'un montant de 25€ par an et par famille.

En cas d'arrêt des cours, aucun remboursement ne pourra être demandé de la part de l'AMG.

CALENDRIER

Les cours de l'AMG sont calqués sur le calendrier scolaire de la zone B.

FRÉQUENTATION ET ATTITUDE DURANT LES COURS

Les familles et les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours afin de ne pas gêner leur déroulement et le travail des professeurs. Les élèves doivent venir régulièrement aux cours, être attentifs et corrects vis à vis des professeurs. Il sera donc demandé une assiduité aux cours et un travail d'entraînement régulier et sérieux entre les cours.

EN CAS D'ACCIDENT

Si un accident se produit, le personnel de l'AMG contactera les parents et se réserve le droit d'appeler directement les services d'urgences

Il est donc indispensable de communiquer à l'AMG toute modification qui interviendrait au cours de l'année dans votre situation : adresse, téléphone, personnes à prévenir...

DROIT À L'IMAGE

Des photographies ou des vidéos des élèves pourront être faites lors des différentes activités de l'AMG. Elles servent d'illustration du travail fait.

Elles peuvent être utilisées pour valoriser et motiver les élèves, sous forme d'affichage dans l'école, d'article dans un journal, sur la page Facebook de l'AMG ou simplement en guise de souvenir.

Elles ne seront en aucun cas utilisées dans un autre but, qui pourrait porter préjudice à quiconque.

Ainsi, dans le strict respect des valeurs énoncées ci-dessus, vous pouvez choisir sur la fiche d'inscription si Oui ou Non vous autorisez l'AMG à utiliser les représentations photographiques de votre enfant.

La famille peut, à tout moment, exprimer son désir de retrait d'une photo ou son refus de toute parution d'images de son enfant.

SÉCURITÉ

Les familles doivent systématiquement se faire connaître auprès du professeur lorsqu'elles amènent ou récupèrent un enfant. Le départ anticipé d'un enfant ne pourra se faire qu'avec l'accord des parents et après avoir signé une décharge de responsabilité.

En dehors des heures de cours, aucune personne n'est autorisée à entrer seule dans l'école sans accord préalable du bureau.

Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra être exclue temporairement ou définitivement de l'école de musique.